

DÉCISION DU MAIRE

Marchés Publics

CGS

Décision n° DEC_2022_073

Objet : Marché 22 15 004 - Travaux de mise en accessibilité et de restructuration des Services Techniques et de la Salle Colbert, lot n°4 : Électricité

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la procédure de passation : procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le projet de travaux de mise en accessibilité et de restructuration des Services Techniques et de la Salle Colbert,

VU le lancement de la consultation faite à cet effet par avis d'appel public à la concurrence,

VU le rapport d'analyse des offres,

DÉCIDE

Article 1 : de signer le marché 22 15 004 relatif aux travaux de mise en accessibilité et de restructuration des Services Techniques et de la Salle Colbert, lot n°4 : Électricité avec la société SFIEE sise 18 Rue Louise de Vilmorin - ZAC Montvrain II - 91540 MENNECY.

Article 2 : Le délai d'exécution global des travaux est de 6 mois (période de préparation incluse (30 jours)). Le délai d'exécution des travaux pour ce lot est de 14 jours à compter de la date prescrite par l'ordre de service de démarrage (période de préparation comprise).

Article 3 : Le montant des travaux est de 77 000 € HT soit 92 400 € TTC.

Article 4 : Les crédits nécessaires au paiement de la dépense figurent au Budget.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le 
ID : 091-219104791-20220701-DEC_2022_073-AU